



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.16/2004/3*
6 avril 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Commission de la science et de la technique
au service du développement
Septième session
Genève, 24-28 mai 2004
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**SUITE DONNÉE AUX DÉCISIONS PRISES PAR LA COMMISSION
À SA SIXIÈME SESSION**

Note du secrétariat**

Résumé

La présente note a été établie par le secrétariat de la CNUCED conformément à la résolution 2003/56 du Conseil économique et social, au rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur sa sixième session ainsi qu'à l'ordre du jour provisoire et à la documentation de la septième session de la Commission. Elle traite en particulier des travaux accomplis au cours de la période d'intersessions 2003-2004 dans des domaines tels que les technologies de l'information et de la communication, les applications de la science et de la technique au service des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et le Réseau sur la science et la technique au service du développement. Cette note contient également un bilan de travaux antérieurs de la Commission et d'autres activités.

* Retirage pour raisons techniques.

** Ce document a été soumis avec retard en raison du travail imposé à la Division concernée par la préparation de la onzième session de la CNUCED.

1. Dans sa résolution 2003/56, le Conseil économique et social a demandé à la Commission de la science et de la technique au service du développement d'examiner à sa septième session la suite donnée aux décisions prises à sa sixième session¹. Conformément à cette décision, le secrétariat a établi la présente note comme document de base pour l'examen de ce point de l'ordre du jour par la Commission. Il y a également inclus un bilan des travaux antérieurs de la Commission ainsi que d'autres activités exécutées par le secrétariat pour le compte de la Commission.
2. Dans le prolongement de ses travaux sur la question de fond consacrée au développement technologique et au renforcement des capacités pour une plus grande compétitivité dans une société numérique, la Commission a été invitée: a) à collaborer étroitement avec le Groupe d'étude sur les TIC; b) à jouer, au sein du système des Nations Unies, un rôle plus actif s'agissant d'analyser et de promouvoir les applications de la science et de la technique au service des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et de formuler des recommandations dans ce domaine; c) à veiller à ce que le Réseau sur la science et la technique au service du développement (STDev) (<http://www.unctad.org/stdev/>) se développe; et d) à collaborer avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) afin de développer son outil de mesure dans le domaine des TIC.

Coordination avec le Groupe d'étude des Nations Unies sur les TIC

3. Tirant parti des liens de collaboration noués avec le Groupe d'étude aux fins de ses travaux sur le thème de fond² choisi pour la précédente période intersessions, la Commission, par l'intermédiaire de son secrétariat, a tenu des consultations avec le secrétariat du Groupe d'étude sur les moyens d'exécuter différentes activités en rapport avec les TIC.
4. À sa sixième session, la Commission a été invitée à mettre à jour, dans la mesure du possible, sa publication intitulée *Knowledge Societies: Information Technologies for Sustainable Development* afin de faire prendre conscience des faits nouveaux survenus récemment dans le domaine des TIC. À cette fin, le secrétariat de la CNUCED collabore avec le Groupe d'étude de l'ONU sur les TIC à l'établissement d'une brochure d'information destinée aux décideurs et aux utilisateurs des TIC dans les pays en développement. Cette brochure, dont le but est de combler les lacunes de la documentation existante, proposera des options politiques concrètes conçues

¹ Le rapport de la sixième session (5-9 mai 2003) de la Commission est contenu dans le document E/2003/31.

² Le thème de fond choisi pour la période intersessions 2001-2003 était intitulé «Développement technologique et renforcement des capacités pour une plus grande compétitivité dans une société numérique». Pour l'examen de ce thème, la Commission a centré son attention sur les questions suivantes: a) mesure et indicateurs du développement technologique; b) rôle de l'investissement étranger direct dans le transfert de technologie et dans le renforcement des capacités nationales dans le domaine des TIC; et c) orientations pour le développement des TIC dans les pays en développement. Les conclusions de ces travaux ont été largement diffusées auprès des différents organes s'occupant de TIC, tant au sein du système des Nations Unies, par exemple le Groupe d'étude sur les TIC et l'UIT, qu'à l'extérieur du système, par exemple lors du Sommet mondial sur la société de l'information.

pour faciliter l'élaboration de stratégies nationales en matière de TIC. Elle sera axée sur les politiques, les réglementations et les principes de gestion dans ce domaine, les techniques anciennes et nouvelles d'information et de communication, l'innovation, l'apprentissage, le développement des capacités et le financement.

La science et la technique et les Objectifs du Millénaire pour le développement

5. La Commission s'est attachée en particulier à analyser les politiques et les mesures propres a) à améliorer le cadre directif de l'application de la science et de la technique au développement, b) à renforcer la recherche fondamentale et la recherche appliquée dans les pays en développement, c) à renforcer les institutions d'appui technologique et les mécanismes consultatifs scientifiques, et d) à promouvoir un accès universel à un coût abordable à l'Internet. Pour aider à approfondir l'étude de ces questions, le secrétariat a convoqué quatre groupes de travail électronique entre juin et septembre 2003 ainsi qu'une réunion tenue à Tunis (Tunisie) du 29 au 31 octobre 2003. Les conclusions et les recommandations de la Commission sont consignées dans le rapport du Secrétaire général présenté au titre du point 2 de l'ordre du jour provisoire.

Réseau sur la science et la technique au service du développement (STDev)³

6. À sa sixième session, la Commission a recommandé que le STDev, qui est une passerelle électronique pour l'accès à des informations sur la science et la technique au service du développement, soit encore développé et devienne une passerelle interinstitutions reliant également au réseau principal les réseaux d'information technologique régionaux, sous-régionaux et interrégionaux.

7. À cette fin, le secrétariat a identifié un certain nombre de réseaux régionaux et sous-régionaux sur la science et la technique et a établi des liens hypertexte entre leurs sites Web et le STDev. Il s'est employé à développer encore la base de données du STDev relative aux instituts nationaux de science et de technologie. Dans ce contexte, il est entré en contact avec plus de 100 missions permanentes d'États Membres auprès de l'Office des Nations Unies à Genève pour recueillir des informations sur les organes et instituts nationaux de science et de technologie. En février 2004, plus de 70 réponses avaient été reçues et incluses sur le site Web du Réseau. On espère que ce répertoire électronique marquera le début d'une collaboration et d'échanges fructueux dans ce domaine aux niveaux régional et sous-régional.

8. On s'est également employé à améliorer la configuration de la passerelle, notamment à en restructurer le système de navigation et l'interface pour en rendre l'utilisation plus aisée, et à introduire un moteur de recherche grâce auquel les utilisateurs auront directement accès aux informations les plus récentes sur les activités qui intéressent la science et la technique au sein du système des Nations Unies.

9. Par ailleurs, afin de mettre à jour le répertoire électronique et le guide des travaux de la CNUCED sur la technique au service du développement, le secrétariat a établi une liste de 50 documents supplémentaires qui seront numérisés pour être inclus dans le répertoire.

³ <http://www.unctad.org/stdev/>.

Outil de mesure dans le domaine des TIC

10. Conçu pour aider les décideurs à élaborer et exécuter des stratégies nationales dans le domaine des TIC, cet outil de mesure permet d'évaluer les capacités des différents pays dans ce domaine et de faire des comparaisons avec d'autres pays.

11. L'outil de mesure des TIC a été mis au point par le secrétariat en collaboration avec l'Institut de la technologie des logiciels et des systèmes interactifs de l'Institut de technologie de Vienne⁴, grâce à une subvention du Gouvernement autrichien.

12. Cet outil, qui est un système Internet interactif utilisant des logiciels libres, peut être configuré en fonction des besoins des usagers. Les paramètres peuvent être classés dans deux catégories se rapportant soit à des critères de connectivité et d'utilisation, soit à la facilité d'accès. L'outil est actuellement relié à une base de données interactive contenant des valeurs applicables à 11 paramètres pour une quarantaine de pays.

13. L'outil de mesure des TIC a été lancé le 10 décembre 2003 pour coïncider avec la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, qui s'est déroulée à Genève du 10 au 12 décembre 2003. Le rapport établi sur ce produit a été largement diffusé à cette occasion et l'outil a été mis à la disposition des utilisateurs par l'intermédiaire du STDev (<http://www.unctad.org/stdev/ictbenchmark>). Le secrétariat de la CNUCED a eu à son sujet des échos positifs de différents utilisateurs qui l'ont trouvé convivial; par ailleurs, il a été qualifié de premier outil permettant l'évaluation en ligne de paramètres concernant la rapidité de l'accès à l'Internet.

14. Le secrétariat de la CNUCED a également actualisé sa base de données sur les indicateurs technologiques, qui figure sur le site Web du STDev. Il est prévu que les utilisateurs utilisent cette base de données parallèlement à l'outil de mesure.

Conseil consultatif pour l'égalité des sexes

15. Dans sa résolution 2003/56, le Conseil économique et social a noté avec satisfaction les travaux menés par le Conseil consultatif de la Commission pour l'égalité des sexes, y compris aux niveaux régional et national, et a demandé à la Commission de tenir compte de la nécessité d'intégrer suffisamment et systématiquement les sexes dans tous ses programmes et d'améliorer sa collaboration avec le Conseil consultatif pour l'égalité des sexes. À cette fin, les secrétariats de la CNUCED et du Conseil consultatif ont ajouté leurs adresses respectives à leurs programmes Listserv pour des échanges d'informations et des mises à jour. Le Conseil consultatif pour l'égalité des sexes a été invité à participer aux travaux en ligne des groupes de travail de la Commission de la science et de la technique au service du développement et du groupe chargé d'examiner le thème de fond choisi pour la période intersessions. En consultation avec le Conseil consultatif, le secrétariat a également fait le nécessaire pour que la question de l'égalité des sexes soit prise en compte dans le rapport du Secrétaire général sur les moyens de promouvoir les applications de la science et de la technique pour répondre aux objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

⁴ Professeur A. Min Tjoa.

Autres activités

16. Dans le cadre de la préparation du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur sa sixième session (E/2003/31), à sa session de fond de 2003, le Conseil économique et social a pris note de la contribution de la Commission au débat de haut niveau consacré au développement rural. À sa cinquième session, en 2001, la Commission a examiné le thème «Renforcement des capacités nationales dans le domaine des biotechnologies». Dans son rapport, la Commission a passé en revue les possibilités offertes et les défis posés par les biotechnologies et a souligné la nécessité de renforcer les capacités dans le domaine des biotechnologies au service du développement rural, notamment l'amélioration de la sécurité alimentaire, de la productivité agricole, de la santé et de la viabilité écologique.

17. Le secrétariat de la CNUCED a préparé un rapport du Secrétaire général sur l'impact des nouvelles biotechnologies, en particulier sur la santé, la sécurité alimentaire, le développement durable et la productivité économique (A/58/76). Ce rapport a été soumis à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session, en 2003. Dans sa résolution 58/200, l'Assemblée générale a engagé les organes compétents des Nations Unies à coopérer pour faire en sorte que les pays reçoivent des informations scientifiques valables et des conseils pratiques qui leur permettent de tirer parti des biotechnologies pour promouvoir la croissance économique et le développement. Par cette même résolution, le Secrétaire général a été prié de faire rapport à l'Assemblée générale, à sa session de 2004, sur l'état de la coordination entre les organisations et organes compétents du système des Nations Unies en vue de renforcer la coordination des activités dans le domaine de la biotechnologie dans le système des Nations Unies. Dans le cadre du Forum mondial sur les biotechnologies⁵, des représentants de plusieurs organisations du système des Nations Unies ont présenté des communications sur leurs activités en matière de biotechnologies et décidé de créer un réseau de coopération interorganisations dans le domaine de la biotechnologie. Les membres de ce réseau pourraient communiquer par voie électronique et se réunir, selon les besoins, à l'occasion de réunions internationales consacrées à la science et à la technique, par exemple de la session annuelle de la Commission de la science et de la technique au service du développement.

18. Le secrétariat de la CNUCED a organisé trois dialogues politiques dans le cadre de son initiative de diplomatie scientifique et technique lancée en 2003. Ces dialogues ont notamment porté sur les applications et le commerce des biotechnologies, un projet de traité international sur la science et la technique et les options politiques des pays en développement dans le domaine des organismes génétiquement modifiés (OGM).

⁵ Le Forum mondial sur les biotechnologies s'est tenu du 2 au 5 mars 2004 à Concepción (Chili) sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et du Gouvernement chilien et avec l'aide du Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (GIGGB).

19. La Commission a pris part aux préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information et participé aux travaux de sa première phase. Des représentants du secrétariat ont également assisté au Forum mondial sur les biotechnologies organisé à Concepción (Chili), à la réunion à Colombo (Sri Lanka) de l'Association mondiale des organisations de recherche industrielle et technologique et à l'atelier de l'Organisation des États américains (OEA) organisé à Kingston (Jamaïque) sur la science et les techniques au service du développement.
